



Conseil international du Café
117^e session
19 – 23 septembre 2016
Londres (Royaume – Uni)

Résolution numéro 459

Approuvée à la première séance plénière,
le 22 septembre 2016

PROPOSITION D'UTILISATION DU FONDS SPÉCIAL

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le Fonds spécial de l'Organisation a été créé par les Membres exportateurs dans le cadre de l'Accord de 1976 et de l'Accord de 1983 ;

Que le solde du Fonds spécial s'élevait à 1 369 621 dollars dans les derniers comptes vérifiés du Fonds au 30 septembre 2015 ; et

Que l'Organisation a demandé au cabinet d'avocats Collyer Bristow de se prononcer sur le statut juridique du Fonds spécial et le mécanisme de répartition du Fonds,

DÉCIDE :

1. Que toutes les activités du Fonds spécial cessent.
2. Que tous les actifs restants du Fonds spécial seront répartis entre les Membres exportateurs du Fonds, conformément à un mécanisme de répartition décidé par les Membres exportateurs.